



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-14

L'an deux mille vingt-deux,
Le 31 mars 2022 à 19 heures,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 23 mars 2022
Date d'affichage : Le 23 mars 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Jean-Pierre FLOUR, Betty BONNAFOUS, Michèle CAFFIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Michel QUANDALLE, Julien DIEU, Valérie DELATTRE, Philippe LELIEVRE

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Béatrice BOULY donne pouvoir à Philippe LELIEVRE
- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Michel QUANDALLE
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Emilie LISSE donne pouvoir à Betty BONNAFOUS
- Sylviane CORNET donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE

14/19

5/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Dominique NAVET est nommé secrétaire de séance.

Forfait communal pour les élèves capellois à l'école privée Saint Joseph

Chaque année, le conseil municipal doit fixer le montant de la participation à l'école Saint Joseph de La Capelle-Les-Boulogne. Calculer sur les mêmes bases que l'an dernier, le forfait communal attribué à l'école Saint Joseph est de 375,00€ par élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (19 voix) adopte la proposition et accepte d'inscrire ce montant au budget primitif 2022 et suivants, la dépense au compte 6558.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-21620900-20220331-2022_14-DE

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-les-Boulogne, le 31/03/2022

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT.



Certifié et rendu exécutoire le :

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en sous-préfecture
de Boulogne-sur-mer le, et de la
publication le,

Le Maire

13 AVR. 2022



REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216209080-20220331-2022_14-DE